

Fiche de poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : **CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH 1^{er} degré – Chargé de mission Autisme**

Localisation : IENASH 65 Avenue de la Forêt Noire STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de l'ASH, dont il est le collaborateur direct, le conseiller pédagogique :

- assure un rôle d'animateur pédagogique de la circonscription ;
- participe à la formation initiale des futurs professeurs des écoles et à la formation continue des enseignants spécialisés.
- assure une mission départementale de chargé de mission autisme

La mission s'exerce dans le 1^{er} et le 2nd degrés en milieu ordinaire, et dans les Unités d'Enseignement des établissements spécialisés.

Aider et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne de la classe en particulier les nouveaux nommés. Encourager les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion.

Apporter une aide pédagogique aux établissements, aux services dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation d'un projet particulier ou du projet d'établissement.

Participer à l'organisation et à l'animation des conférences pédagogiques.

Assurer la gestion de certains dossiers de la circonscription :

- conception et animation des stages du PDF « scolariser les ESH en classe ordinaire »
- appui aux circonscriptions pour l'implantation des CLIS
- animations pédagogiques et interventions auprès des circonscriptions ordinaires : conception d'outils facilitant la scolarisation des ESH
- conception et évaluation du plan de formation des AVS, en lien avec les chargées de missions AVS
- organisation des formations SESSAD
- actualisation du site ASH, pour les dossiers qu'il a en charge

Il participe à la formation des enseignants de l'ASH, des AVS.

Il assure le suivi des T2, des candidats au CAPA-SH.

Il anime des groupes de travail en lien avec la mission autisme et la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.

En tant que chargé de mission autisme 1^{er} degré, il :

- organise et assure la formation continue des enseignants du 1^{er} degré du milieu ordinaire et de la circonscription ASH
- constitue et actualise un fonds pédagogique et numérique
- dans le cadre du suivi de situations individuelles, vient en appui et en accompagnement des enseignants du premier degré, scolarisant dans leur classe des élèves présentant des troubles du spectre autistiques pour lesquels le diagnostic a été posé.
- peut participer aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation pour l'articulation des PPS ou des PPI. met en œuvre un partenariat avec les professionnels concernés par ce handicap.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- Connaître la politique et les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté dans les apprentissages et de la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Connaître les approches pédagogiques adaptées pour les adolescents en grande difficulté scolaire, et les élèves handicapés du 1^{er} et 2nd degrés.
- Définir et connaître des stratégies et des outils pour l'accompagnement des enseignants en cours de spécialisation.
- Connaître les handicaps, incidences sur les apprentissages et adaptations pédagogiques, avec une maîtrise approfondie dans le domaine de l'autisme.
- Connaître et mettre en œuvre les programmes et le socle commun des connaissances.

- Pouvoir élaborer une démarche et des outils de formation des enseignants non spécialisés accueillant des élèves handicapés.
- Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- Maîtriser l'outil informatique.
- Faire preuve de disponibilité et de réactivité
- Rédiger des comptes rendus, des notes
- Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement

3. Conditions de recrutement :

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF et/ou CAPA-SH

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission.

Le recrutement s'effectuera à partir d'un entretien avec les membres d'une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées

Contact pour obtenir des informations sur le poste :
IENASH (téléphone : 03.88.45.92.30)